

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 avril 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 V. 80 - Vœu relatif à la vente à la découpe de l'immeuble du 45, rue de Pommard, 6 rue Jean Renoir et 46, rue Paul Belmondo.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vœu concernant la vente à la découpe de l'immeuble du 45, rue de Pommard, 6 rue Jean Renoir et 46, rue Paul Belmondo comprenant 42 logements.

Considérant que conformément à la loi, les baux des locataires ont été reconduits pour 6 ans à compter de l'acquisition en bloc par Pitch Promotion (soit de 2012 à 2018), cette disposition législative mettant ainsi les locataires à l'abri de tout congé pour vente pendant cette période ;

Considérant que sur les 42 logements de cet immeuble :

- 22 logements ont été vendus aux locataires en place ou en tant que logements vacants ;
- 8 logements occupés font l'objet de négociations avec des investisseurs en vue de leur acquisition et de la conservation des locataires en place ;
- 12 logements occupés n'ont pas été cédés à ce stade ;

Considérant que Mme la Ministre du logement a annoncé, dans le cadre d'un projet de loi «logement» qui sera soumis au Parlement courant 2013, un renforcement de la protection des locataires face aux opérateurs immobiliers procédant à une vente à la découpe ;

Considérant que la Ville de Paris préempte des logements en vue de réaliser des opérations de logement social et donc uniquement à un prix compatible avec l'équilibre économique de ces opérations ;

Considérant que l'objectif de la Ville de Paris est de permettre à tous les résidents de l'immeuble concerné de conserver à terme la jouissance de leur logement et qu'il est par conséquent indispensable que cette dernière exerce une vigilance accrue sur les intentions de l'actuel propriétaire, Pitch Promotion ;

Compte - tenu de la proposition de vœu déposée par M. Christophe NAJDOVSKI et les élus du Groupe Europe Ecologie - les Verts et Apparentés ;

Sur la proposition de M. Jean-Yves MANO, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris demande au promoteur Pitch Promotion de privilégier une alternative consistant à rester propriétaire des 12 logements restants (ou à les confier à une foncière) et de ne les vendre qu'au fur et à mesure de leur libération par les locataires eux-mêmes ;
- A défaut, que la Ville de Paris entreprenne des négociations avec Pitch Promotion et étudie la possibilité d'acquisition des logements non acquis par les locataires en difficulté, par un bailleur social ou un investisseur « long terme ».